



FÉDÉRATION NATIONALE  
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Union Fédérale CGT DIR Ouest

# Déclaration CGT au Comité Technique de proximité de la DIR Ouest du 18 mars 2021

La CGT constate que le gouvernement ne renonce en rien à ses plans de démantèlement des statuts, du droit du travail, par une mise en œuvre au pas de charge de la Loi dite de Transformation de la Fonction publique, de nos services publics pour le compte des profiteurs et des spéculateurs alors que l'urgence doit être maintenant :

- à l'embauche statutaire de fonctionnaires pour accomplir dans de bonnes conditions l'ensemble des missions de services publics,
- au dégel immédiat du point d'indice pour toute la fonction publique,
- au rattrapage de ce qui nous a été confisqué depuis son instauration,
- et à la revalorisation immédiate des grilles et carrières.

Si l'urgence à endiguer la pandémie ne se discute pas, il n'en est pas de même des conditions dans lesquelles les salarié·e·s continuent de travailler et plus particulièrement ceux·lles des services publics. La CGT réclame son abrogation, convaincue que la loi de transformation de la fonction publique va continuer à porter gravement atteinte à la fonction publique, aux fonctionnaires et aux services publics.

Le télétravail, tel qu'il est mis en œuvre, n'est pas la réponse aux besoins des agent·e·s et des usagers : les dangers d'une exploitation des travailleur·euse·s via ce mode de travail sont encore trop importants (absence de matériel, de séparation avec le temps personnel...) tandis que les femmes subissent, par ce biais, encore plus l'injonction de devoir gérer le professionnel et les tâches domestiques et d'éducation.

La possibilité réelle de se défendre syndicalement, la liberté de manifester, de se rassembler, de contester doivent aussi être garanties à l'ensemble des travailleur·euse·s, et ceux et celles qui expriment leurs opinions ! Dans cette droite ligne, le projet de loi de « sécurité globale », porté par le gouvernement, recèle des mesures sécuritaires ayant de quoi nous inquiéter pour notre démocratie et sont à rejeter sans débat.

En ce qui concerne la fonction publique, **sur les promotions et les mobilités**, la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 a mis fin aux prérogatives des CAP sur les mobilités depuis 1<sup>er</sup> janvier 2020, puis sur les promotions et avancements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, elles sont remplacées par des règles appelées les lignes directrices de gestion (article 30), qui laissent les chefs de service décider seuls de que l'agent qui pourra obtenir sa mutation, avoir une promotion ou un avancement.

Ainsi nous passons d'un système de gestion collectif où les élu·e·s CGT avaient des critères définis clairs et connus, souvent d'ancienneté, égalitaires pour l'ensemble des agent·e·s, à un système subordonné dans lequel l'Administration décide unilatéralement pour l'agent, laissant place à l'arbitraire et au clientélisme.

La volonté du Gouvernement de retirer des prérogatives des CAP l'analyse des décisions relatives aux mobilités et aux mutations s'inscrit dans une logique de privatisation de la fonction publique et d'accompagnement des restructurations.

Il nous semble utile de rappeler avec force que la CGT est opposée à cette destruction des garanties statutaires collectives qui permettaient aux agents d'être représentés par des membres élus par les personnels.

Les propositions se sont faites dans la plus grande opacité et à tous les niveaux. Comme l'avait dénoncé la CGT, les agent·e·s ne s'y retrouvent pas, créant des injustices souvent inexplicables, voire inexplicables.

**Sur le projet de Loi Décentralisation, Déconcentration, Différenciation, Décomplexification 4D,** le transfert de réseaux routiers aux départements et l'expérimentation pour les régions sont en cours d'étude. Le ministère ne pourra présenter un état des lieux qu'après positionnement des collectivités. Alors il pourra y avoir « concertation sociale ». Ce sujet fera l'objet d'une présentation plus détaillée en CTM en temps voulu. Un calendrier est en cours d'élaboration avec la DGITM. La Secrétaire Générale du Ministère s'accorde à dire que les discussions sont à entamer dès maintenant afin de déterminer quelles routes l'État veut conserver, quels tronçons ont vocation à être transférés, aux départements, aux régions etc, c'est ce qui a été indiqué lors du dernier CTM, nous vous demandons de nous indiquer, sans langue de bois, ce que vous en savez par rapport à la zone de la DIR Ouest.

Nous réaffirmons notre opposition à ce projet de loi.

**Sur les accidents** de ces derniers jours (11 depuis le début de l'année) et qui font malheureusement suite à de trop nombreux autres. Le ministère est pleinement responsable.

En effet, à la création des Directions Interdépartementales des Routes en 2007, les emplois manquant étaient évalués à plus de 1 000. Pourtant nos dirigeants suppriment encore des effectifs, au détriment, forcément, de la sécurité. Plus de chantiers, avec moins de personnels !

Aucune alternative sérieuse n'est proposée, quelques campagnes de communication de temps en temps pour dire que des choses sont faites, des demandes de contrôles des forces de l'ordre dans les balisages, la « FLR 90 » en expérimentation, alors qu'en très grande majorité ce n'est pas la vitesse qui est facteur de l'accident, en conclusion rien de concret pour une réelle protection des agent·e·s. Le personnel d'exploitation en a marre. Pour exprimer son ras-le-bol, les droits de retraits déposés ce jour par les collègues de Vannes en sont l'exemple. D'autres CEI vont-ils suivre ?

Depuis la création des DIR, le ministère s'est évertué à refuser toute négociation sur un cadrage national incluant les missions de service public, les conditions de travail, les règles d'hygiène et de sécurité... Les politiques de baisse d'effectifs dans la fonction publique menées par les différents gouvernements se traduisent par des drames. Le guide SETRA se contente d'adapter les règles de sécurité aux suppressions d'emplois, voir d'harmoniser les pratiques des autoroutiers privés, ces règles s'appliquant sur tous les chantiers et au détriment de la sécurité des usagers et des agent·e·s.

C'est pourtant également dans cette période que le gouvernement supprime les CHSCT, quelle aberration !

La CGT continuera d'intervenir et de se battre pour l'amélioration des missions de service public et de la sécurité des usagers et des agent·e·s, cela passe par le recrutement statutaire d'agent·e·s et une réelle politique d'hygiène et de sécurité permettant aux personnels d'exercer leurs missions en toute sécurité.

**Concernant l'égalité professionnelle**, la CGT tient à saluer l'engagement pris et le travail accompli au sein de la DIR Ouest, même s'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir sur le sujet.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un levier indispensable à la sortie de crise !

Cette crise inédite que nous traversons a un impact direct sur les femmes. Si cela a été l'occasion de mettre enfin la lumière sur l'utilité sociale de nombreux métiers à prédominance féminine, cela se traduit aussi par des difficultés accrues pour les femmes.

Comme le révèle l'OIT, dans le monde, les pertes d'emploi et baisses de revenus engendrées par la crise ont été plus importantes pour les femmes que pour les hommes. En France, l'augmentation de la précarité et de la pauvreté pénalise d'abord les femmes, qui représentent 80 % des temps partiels, 60 % des titulaires de CDD et 80 % des familles monoparentales. La fragilisation du fonctionnement des écoles et des crèches pénalise d'autant plus les femmes, nombreuses à télétravailler tout en gardant leurs enfants, avec des conséquences négatives sur leur carrière et leur santé. Le confinement s'est aussi traduit par une augmentation des violences intrafamiliales et par une fragilisation de l'accès aux soins.

Nous nous félicitons de l'allongement du congé paternité qui fait écho à une proposition que nous portons ensemble depuis de longues années. Cependant, nous regrettons que la plupart des négociations et des plans d'action visant à l'amélioration de la situation des femmes (suppression des écarts de salaire, droits liés à la parentalité, temps partiels, lutte contre les violences...) avec les pouvoirs publics comme avec le patronat soient, au motif de la crise, ajournés ou enterrés. De ce point de vue, la suppression du Conseil Supérieur à l'Égalité Professionnelle est un signe très négatif, car il fait disparaître l'un des rares cadres de démocratie sociale consacré à l'égalité professionnelle. Nous alertons solennellement gouvernement et patronat : sans politique économique et sociale et relance de la démocratie sociale prenant réellement en compte les droits des femmes, la crise risque de se traduire par une augmentation des inégalités et un recul de la situation des femmes.

**Pour construire une société plus juste et plus résiliente nous avons besoin d'investir dans le secteur des soins et du lien, de renforcer les services publics, de revaloriser les métiers à prédominance féminine et de mettre fin aux violences et aux discriminations !**

**La CGT restera mobilisée avec les agents pour faire valoir  
et défendre leurs revendications.**

**Seule l'action fera changer les choses !**

Les élus CGT au CT  
de proximité de la DIR Ouest